

À la commission...

Nouvelles de la commission scolaire francophone des TNO

Denis Lord

À sa seconde année d'utilisation, le logiciel PowerSchool cause encore des problèmes dans le formatage des bulletins. Pour cette raison, il y a eu des retards dans la livraison des bulletins aux élèves dans plusieurs commissions scolaires. À la CSFTNO, les bulletins de la maternelle ne sont pas encore sortis. « Ce problème affecte

le roulement dans l'école, de dire le directeur de l'école Boréale, Stéphane Millette, et ça fait trois sessions que ça se répète. »

Plus tôt en février, la cour d'appel du Yukon avait ordonné la tenue d'un nouveau procès dans l'affaire opposant la commission scolaire francophone du Yukon au gouvernement de ce territoire. Les juges Groberman,

MacKenzie et Bennet avaient statué que lors du procès précédent, le juge Vital Ouellette avait suscité une crainte raisonnable de partialité et fait diverses erreurs de droit, comme celle d'affirmer que les commissions scolaires de la minorité linguistique avait de facto le droit d'admettre les enfants de non-ayants droit.

Pour ce qui est de cette dernière clause, le gouvernement du Yukon a demandé et obtenu la permission de la Cour d'appel des TNO de lui transmettre son dossier. Le gouvernement du Yukon était représenté par les mêmes avocats que ceux du GTNO, tout comme les commissions scolaires francophones des deux territoires sont représentées par Roger Lepage et Francis Poulin, du bureau Miller Thompson.

Les démarches visant à remplacer Marie Leblanc-Warick au poste de directrice générale de la CSFTNO sont commencées. Des annonces paraîtront dans divers médias à travers le Canada. La date prévue d'entrée en fonction est le 11 août 2014.

Les élèves de l'école Boréale qui prennent des cours au Centre des métiers de l'école Diamond Jenness, à Hay River, sont confrontés à un

sérieux problème d'incompatibilité d'horaire. Le jugement de 2012 de la Cour suprême des TNO garantit un accès équitable à l'enseignement pour la communauté francophone.

Les représentants de la CSFTNO ont visité pour une troisième fois l'école Harry Camsell, à Hay River — qui a été proposée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) pour remplacer l'école Boréale — avec des représentants des ministères Éducation, Culture et Formation et Travaux publics.

De nombreuses questions ont été envoyées au GTNO concernant les réaménagements possibles de Harry Camsell ; plusieurs d'entre elles n'ont pas encore reçu de réponse. Un projet de protocole d'entente a été rédigé. La présidente de la CSFTNO, Suzette Montreuil, tient à préciser qu'aucune entente avec le gouvernement ne sera signée sans l'aval préalable des parents d'élèves.

À Boréale, toujours, les activités spéciales sont un succès, selon le directeur de l'école, Stéphane Millette. L'activité organisée par le Club Rotary a bien fonctionné. Il y a déjà entre 15 et 20 inscriptions pour l'atelier de cirque donné par Lukas. Des camps de pêche et de trappe sont prévus pour bientôt.

COURRIER DU LECTEUR

Un problème similaire à celui des TNO Est-ce que le gouvernement du Yukon est disposé à fracturer le Yukon?

Est-ce que le Yukon Select Comité sur les risques et bénéfices de la fracturation hydraulique est disposé à comprendre que la fracturation hydraulique n'est pas sécuritaire et que la réglementation, même si excellente, n'y changerait rien?

Dernièrement à l'université de Calgary, le Docteur Anthony Ingraffea, qui a enseigné la mécanique de la fracturation à l'Université Cornell pendant 37 ans, donnait des conférences sur la fracturation hydraulique et disait: «Ne permettez pas la fracturation hydraulique si cela ne se fait pas déjà dans votre région. ...» Les menaces à l'eau souterraine et les complications des changements climatiques à cause des fuites chroniques de méthane sont tout simplement trop graves.» Pour des régions comme la Colombie-Britannique, où les premières fracturations à haute intensité à partir de puits à plusieurs forages se sont déroulées, le Docteur Ingraffea a fait la recommandation de ralentir les fracturations. Son travail a fourni une partie des preuves qui ont aidé trois provinces (Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse et le Québec) à réaliser que la force brutale, les fracturations pour extraire le pétrole et le gaz non conventionnel ne respectent pas la réglementation qui aiderait à protéger la santé publique et l'environnement, et de plus n'est pas financièrement justifiable. Ces réalisations ont fait les manchettes.

Le gouvernement du Yukon ainsi que Mme Patti McLeod présidente du Comité, trompe le public en invitant seulement des conférenciers qui ont un agenda de réglementation et qui nous dirigera tout droit vers un désastre économique, environnemental et vers l'insalubrité. Cela devient de plus en plus évident que le procédé d'évaluation du Comité est manipulé. Il n'y a pas une seule présentation officielle sur les alternatives au fracking.

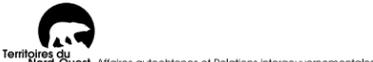
À part deux puits quasi vides, et deux compagnies avec peu d'actif, le Yukon n'a pas d'infrastructures pétrolières et gazières en ce moment. Même dans d'autres juridictions qui possèdent déjà des infrastructures complexes, les promesses de création d'emplois, de prospérité et les niveaux de production de pétrole et de gaz sont mises en doute. (...)

Pourquoi est-ce que le Comité écoute deux fois les présentations de deux professeurs, Bernard Mayer et Rick Chalaturnyk d'universités de l'Alberta, professeurs qui reçoivent des millions en financement venant de compagnies pétrolières et gazières?

Par exemple, Rick Chalaturnyk, pendant qu'il est à son poste à l'université, et même en dehors de celui-ci, travaille en associé avec le projet de capture du carbone Quest de la compagnie Royal Dutch Shell qui a reçu \$865 millions des gouvernements de l'Alberta et du fédéral. Comme membre rémunéré du lobbying pétrolier et gazier des consultants DNV, Rick a approuvé le site de capture du carbone Quest.

(...) Les données démontrent que les impacts destructeurs de la fracturation hydraulique ne varient pas en fonction de la réglementation, la géologie, la profondeur ou la juridiction (...). Ils surviennent selon une réalité bien terre à terre d'émanations partielles d'hydrocarbures qui concordent avec une pulvérisation souterraine à la hausse. (...)

Jessica Ernst, Rosebud Alberta
Jacqueline Vigneux Whitehorse Yukon
Peter Becker Whitehorse Yukon



DEMANDE DE SUBVENTION À L'INITIATIVE DES FEMMES

Le Bureau du Comité consultatif sur la condition de la femme tient à rappeler que l'échéance de demande de subvention à l'initiative des femmes est fixée au **dernier vendredi** du mois de **mars** chaque année.

La priorité est donnée aux projets encourageant le leadership et l'égalité chez les jeunes filles et les femmes.

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec :

Madame Gail Cyr
Bureau du Comité consultatif sur la condition de la femme
867-873-7789
gail_cyr@gov.nt.ca



Aquilon
Yellowknife : 873-6603